

DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION

Contrat de prestation de service – sortie seniors 11 juin 2025 - CCAS

N° 2025/28

La Présidente du CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire ; élection lui ayant conféré de droit la qualité de Présidente du CCAS,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 10 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à sa Présidente, Madame Djida DJALLALI-TECHTACH,

CONSIDERANT la volonté du CCAS d'organiser une sortie le 11 juin 2025 au Domaine de Mercières à la Croix Saint Ouen (60610), pour un groupe de seniors,

CONSIDERANT la proposition de la société Chris Paris Evènement, située 4 rue Marcel Aymé – 39100 DOLE,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu avec la société Chris Paris Evènement un contrat ayant pour objet l'organisation d'une sortie le 11 juin 2025 au Domaine de Mercières à la Croix Saint Ouen (60610), pour un groupe de seniors.

Article 2 – Le montant de cette prestation s'élève à 10 135,13 € HT € soit 11 250 € TTC et sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet au budget du CCAS.

Article 3 – Le présent contrat prend effet à sa notification.

Article 4 – Charge Madame la Présidente ou toute personne habilitée par elle de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 07 MAI 2025

Pour le CCAS,
Madame la Présidente
Djida DJALLALI-TECHTACH

